

Harmoniser les ratios « pro-pro » pour les corps comparables (B/C)

Objectif

Revaloriser et harmoniser les taux de promotion des corps « type » B et C

- **Gommer les divergences de taux** entre départements ministériels pour des corps à statut comparable, et favoriser les mobilités
- **Elargir les perspectives de promotions pour les agents**
- Participer à la politique de **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** en mettant l'accent sur les corps et filières particulièrement féminisés

Près de 80 corps concernés
(39 cat. B / 40 cat. C)

62 % de promotions supplémentaires par rapport à 2020

Soit 11 400 agents promus en plus

Taux pro/pro cibles
C2 : 28% - C3 : 16,5%
B2 : 18% - B3 : 14%

